Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202603-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 19 janvier 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	AMBROISE Fabienne
LEMAITRE Fabrice		

Absents Excusés :

Monsieur LUCAS Dominique pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice

Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie

Madame KERJEAN Nathalie

Madame LEMONNIER Rosanna

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : LE PROVOST Guy

Membres en exercice : 21

Membres présents : 16

Membres votants :19

TRAVAUX URBANISME

Question 3-2026-3

Validation maîtrise d'œuvre Club House.

Madame le Maire expose que l'estimation faite pour la maitrise d'œuvre concernant la réalisation du Club House est inférieure à 40.000 €, par conséquent, la consultation a été faite sans publicité, 4 architectes ont été consultés pour une mise en concurrence.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202603-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

L'analyse des offres et le choix de la maitrise d'oeuvre par la commission d'appel d'offres est présentée lors de la réunion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres : Cabinet d'architecture Charlotte Martin pour un montant de 25 080 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Guy LE PROVOST

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr